

Demande déposée le 01/03/2024

N° DP 063 214 24 G0027

Par :	Monsieur CAHUZAC DOMINIQUE
Demeurant à :	9 RUE DE LA CHAUME 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	LES CHAUMES 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AH 138, 214 AH 1613
Nature des Travaux :	Construction d'un garage et creation d'une ouverture

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 01/03/2024 par Monsieur CAHUZAC DOMINIQUE.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour une construction d'un garage et creation d'une ouverture ;
- sur un terrain situé LES CHAUMES à LES MARTRES DE VEYRE.
- pour une surface de plancher créée de m² ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone UD.

Vu l'affichage en mairie, le 04/03/2024 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires en date du 20/03/2024,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 20/03/2024

Le maire,



par délégation
Pham
L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

